

Image not found or type unknown



## Acheter la maison de mes parents

Par **yoom**, le **07/10/2011 à 17:09**

Bonjour,rnj aimerai pouvoir acheter la maison de mes parent qu ils aimeraient mettre en vente.rnj ai un frere ainée avec qui je n est aucun probleme...rnpuis je racheter ca part ????

Par **mimi493**, le **07/10/2011 à 17:55**

Si les propriétaires sont vos parents, votre frère n'a aucune part, vous devez acheter la totalité à vos parents au vrai prix (prenez la précaution de garder des preuves que vous avez payé le bon prix, avec des estimations de plusieurs agences par exemple)

Par **yoom**, le **07/10/2011 à 20:19**

peuvent ils me donner la maison??

Par **corimaa**, le **07/10/2011 à 21:28**

Ils peuvent toujours vous faire une donation de leur maison, mais à leur deces, votre frere pourra demander sa part... sauf si vos parents lui font une donation de meme valeur que la maison

Par **mimi493**, le **07/10/2011** à **22:36**

Oui, ils peuvent, encore faut-ils qu'ils le veuillent et que vous ne les dépouilliez pas de leur vivant pour vous enrichir

Par **corimaa**, le **08/10/2011** à **10:14**

[citation]Oui, ils peuvent, encore faut-ils qu'ils le veuillent et que vous ne les dépouilliez pas de leur vivant pour vous enrichir[/citation]  
C'est vrai que de la façon dont est venue la question en second, j'ai pensé exactement la même chose ! ;)